



© AVSF

Promouvoir l'égalité de genre en milieu rural : exemples au Togo, Sénégal, Amérique Centrale et Brésil

Texte de référence

Octobre 2013

Inspiré du document "Género y empoderamiento de las mujeres en las agriculturas campesinas e indígenas en Centroamérica", AVSF Amérique Centrale

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
1. ANALYSER LA PROBLÉMATIQUE DU MONDE RURAL DEPUIS UNE PERSPECTIVE DE GENRE	4
1.1. LE GENRE : DE QUOI PARLE T-ON ?	4
1.2. QUELS RÔLES « GENRÉS » ASSUMENT LES FEMMES ET LES HOMMES ?	5
1.3. LES FEMMES RURALES FONT FACE À PROCESSUS SPÉCIFIQUES D'INÉGALITÉS ET D'EXCLUSION SOCIALE	7
1.3.1. L'ACCÈS AUX RESSOURCES PRODUCTIVES ET NON PRODUCTIVES, AINSI QU' AUX BÉNÉFICES	8
1.3.2. LE CONTRÔLE SUR CES RESSOURCES PRODUCTIVES ET NON PRODUCTIVES ET LES BÉNÉFICES	9
1.4. LA CONTRIBUTION DES FEMMES AU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL EST POURTANT FONDAMENTALE	10
1.4.1. LES FEMMES REPRÉSENTENT UNE PART IMPORTANTE DE LA MAIN D'ŒUVRE AGRICOLE	11
1.4.2.- LES FEMMES JOUENT UN RÔLE POTENTIELLEMENT DÉTERMINANT POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DES FAMILLES PAYSANNES ET DES ZONES RURALES	11
2. VISER L'ÉGALITÉ DE GENRE ET RENFORCER L'AUTONOMISATION DES FEMMES RURALES DANS ET PAR LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT	12
2.1. VERS L'INTÉGRATION TRANSVERSALE DU GENRE DANS LES PROJETS	12
2.2. L'OBJECTIF DE L'AUTONOMISATION DES FEMMES ET SON IMPORTANCE DANS LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET LA FAIM	13
3. STRATÉGIES ET MOYENS D'ACTION POUR PLUS D'ÉQUITÉ ENTRE LES SEXES ET POUR L'AUTONOMISATION DES FEMMES : LES EXPÉRIENCES MENÉES PAR AGRONOMES ET VÉTÉRINAIRES SANS FRONTIÈRES EN AMÉRIQUE CENTRALE, AU TOGO, AU SÉNÉGAL ET AU BRÉSIL	16
3.1. POUR UNE RECONNAISSANCE SOCIALE DU RÔLE DES FEMMES EN MILIEU RURAL	17
3.2. VERS L'AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE DES FEMMES	19
3.2.1. PERMETTRE L'ACCÈS ET LE CONTRÔLE DES RESSOURCES ET CAPITAUX PRODUCTIFS	19
3.2.2. GÉNÉRER DES SOURCES DE REVENUS INDÉPENDANTS	20
3.3. LE RENFORCEMENT POLITIQUE	21
3.3.1. DIALOGUE POLITIQUE ET STRATÉGIQUE	21
3.3.2. PLANIFICATION, AMÉLIORATION ET ÉVALUATION DES PROCESSUS POLITIQUES ET DES BUDGETS SENSIBLES AU GENRE	23

ANNEXE 1 : LA FEMME AU FOYER « NE TRAVAILLE PAS » ? **26**

ANNEXE 2 : L'EGALITE ENTRE LES SEXES A TRAVERS LES DROITS DE L'HOMME ET LES INSTRUMENTS INTERNATIONAUX **27**

ANNEXE 3 : RENDRE LE CYCLE DU PROJET SENSIBLE AU GENRE **29**

ANNEXE 4 : BIBLIOGRAPHIE **31**

INTRODUCTION

La Déclaration du Millénaire relevait en 2000 la nécessité de « promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, en tant que moyen efficace pour combattre la pauvreté, la faim et la maladie, et promouvoir un développement réellement durable ».

Pourtant, treize ans après, le fossé qui sépare encore les hommes et les femmes dans de nombreux domaines et notamment en milieu rural reste immense. Si on porte les « lunettes de genre », il est alors aisé de constater que les femmes et les hommes en milieu rural possèdent différents rôles et responsabilités, besoins et intérêts ; qu'ils ne jouissent pas des mêmes opportunités dans l'accès aux ressources et dans les prises de décision ; qu'ils établissent entre eux des relations hiérarchisées et conflictuelles mais également d'alliance et de coopération et, enfin, que le pouvoir ne se répartit pas de façon équilibrée entre eux.

Ce texte de positionnement d'Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières vise à apporter des éléments d'analyse sur la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes en milieu rural. Il souligne les principales notions à prendre en compte pour intégrer la dimension de l'égalité de genre dans les projets de développement. Il propose enfin quelques exemples d'actions mises en place dans le cadre de projets de développement agricoles d'AVSF, qui contribuent à réduire les inégalités entre hommes et femmes au Togo, en Amérique Centrale, au Sénégal et au Brésil.

1. Analyser la problématique du monde rural depuis une perspective de genre

1.1. Le genre : de quoi parle t-on ?

Le concept de genre permet de souligner les différences sociales entre les hommes et les femmes, et non les différences biologiques liées au sexe. Plus précisément, le genre peut aussi être présenté et compris sous les formes suivantes :

Il s'agit des rôles et des identités sociales associés au sens d' « homme » ou de « femme ». Ces rôles sont spécifiques à chaque culture et société et changent au fil du temps. Le concept de genre est délimité par des facteurs idéologiques, religieux, ethniques, économiques et culturels et détermine la répartition des responsabilités et des ressources entre hommes et femmes. Les formes différenciées de comportement que la société attribue à des hommes et à des femmes diffèrent dans le temps et l'espace. Ces formes sont également déterminées entre autre par des facteurs ethniques, de classe, d'âge (Moser, 1995).

Il s'agit d'un système de relations sociales, symboliques et psychiques dans lesquelles les femmes sont perçues de manière inégale par rapport aux hommes.

Il s'agit d'un cadre d'analyse, qui permet d'étudier ce système de relations sociales, c'est-à-dire les rôles qu'occupent les femmes et les hommes dans leurs difficultés respectives, leurs nécessités et leurs possibilités (Moser, 1995).

C'est également un objectif, celui de promouvoir l'égalité des droits, ainsi qu'un partage équitable des ressources naturelles, monétaires et capitaux productifs, de même que les responsabilités entre les femmes et les hommes.

Les rôles sociaux des hommes et des femmes sont appris et intériorisés au cours d'un processus de socialisation à la maison, à l'école, dans les institutions religieuses, les médias, mais aussi imposés par la loi, les règles, les traditions culturelles.

1.2. Quels rôles « genrés » assument les femmes et les hommes ?

Les différentes sociétés ont organisé les tâches que réalisent leurs membres afin de survivre ou d'améliorer leurs conditions de vie. Un des critères de cette répartition des rôles a été le sexe des personnes, qu'on dénomme également division sexuelle au travail. De ce concept dérive ce que l'on nomme des rôles « genrés » (INMUJERES, 2004). Les femmes et les hommes remplissent des fonctions différentes aussi bien au sein du foyer qu'au sein de la communauté.

Le « rôle reproductif » fait référence aux activités de reproduction biologique et à toutes les activités nécessaires à la garantie du bien-être et la survie des individus composant le foyer. Cela inclut par exemple : le fait d'élever et d'éduquer les filles et les fils, l'assurance de pouvoir subvenir aux besoins de sa famille, l'organisation et l'entretien du foyer, puis l'attention et le soin portés aux membres, les tâches de collecte de l'eau et du bois. Malgré l'importance de la valeur sociale attribuée à ces tâches au sein du foyer, elles représentent un travail non rémunéré. Il est également appelé **« rôle domestique »**.

Ce rôle est considéré comme étant "naturel" pour les femmes, puisque ce sont elles qui réalisent la reproduction biologique.

Le « rôle productif » prend en compte les activités effectuées et fonctions remplies en échange d'une rétribution en espèces, ou en nature. Ces activités peuvent être déclarées ou informelles. Cela comprend aussi bien la production pour la commercialisation que pour la consommation destinée à la famille.

En général, le travail productif des femmes est considéré comme ayant moins de valeur que celui des hommes. Il est très souvent perçu comme une source de revenus secondaire dans le foyer, alors que les activités de production des hommes se situent dans le secteur formel de l'économie, aboutissant à la vente et générant des revenus financiers plus élevés que ceux des femmes.

Le rôle de gestion de la communauté : ce sont les activités qui constituent un apport au développement ou à l'organisation politique de la communauté. Ce rôle se traduit sous forme de participation volontaire dans la promotion et la gestion des activités en commun.

Les femmes effectuent souvent ces activités comme s'il s'agissait d'une extension de leur rôle reproductif, sur le temps de volontariat. Elles sont parfois rémunérées directement (salaire) ou indirectement (statut), mais cela arrive moins souvent que pour les hommes. Elles se révèlent importantes dans le renforcement des liens entre voisins et dans la création de réseaux de soutien mutuel au sein de la communauté.

Dans de nombreux pays, c'est le système patriarcal qui attribue aux femmes l'espace privé (tâches domestiques et reproductives) et leur participation aux activités de production n'est pas visible. On attribue aux hommes l'espace public (fournisseur de revenus et garant d'une reconnaissance sociale).



Source : Capitalisation « Genre et filière porcine », AVSF, Togo

Au Togo, les femmes consacrent en moyenne entre 8 et 12 heures aux tâches domestiques telles que l'éducation et les soins aux enfants et aux malades, la collecte de l'eau et du bois, la préparation des repas, le ménage et la lessive. Ces tâches, dites « reproductives », viennent s'ajouter aux travaux agricoles, mais ne sont pas perçues comme un véritable travail et ne sont pas rémunérées. C'est pourquoi on parle de la **double journée de travail de la femme rurale**.

Dans les activités visant à améliorer l'égalité de genre dans les programmes et les politiques, il est important de considérer ces responsabilités multiples des femmes et des hommes à la maison, au travail et dans leur communauté. En effet la surcharge de travail deviendrait un obstacle à la participation efficace des femmes et l'accès aux bénéfices proposés par l'action de développement.

1.3. Les femmes rurales font face à processus spécifiques d'inégalités et d'exclusion sociale

“Il n'existe actuellement aucune société où les femmes disposent des mêmes opportunités que les hommes. Cette inégalité de condition provoque des divergences considérables entre la grande participation des femmes au développement humain et leur petite participation aux bénéfices.” (Rapport sur le Développement Humain, 1995).

Quelques statistiques sur les femmes et l'économie¹

- Les femmes constituent 70% de la population vivant avec moins de 1 dollar par jour
- Près de 70% du travail rémunéré et non rémunéré est réalisé par les femmes, alors qu'elles ne gagnent que 10% des revenus mondiaux
- Moins de 2% des terres appartiennent à des femmes
- Les femmes reçoivent moins de 5% des crédits bancaires
- Aucun pays au monde n'a pleinement mis en œuvre le principe du salaire égal pour un travail de valeur égale.

L'inégalité de genre se manifeste de plusieurs façons et varie selon l'endroit, l'époque et les classes sociales. Elle peut être résumée comme étant « l'inégalité d'accès à, et de contrôle sur, les divers biens et ressources de la société, matériels et non matériels. Les inégalités de genre sont basées sur les rôles des hommes et ceux des femmes, socialement construits. A travers ces rôles, des générations d'hommes et de femmes ont tissé les modèles d'interaction sociale, économique, politique et culturelle, qui à leur tour ont renforcé les inégalités de genre. » (T.Van Osch et al., 2009)

1.3.1. L'accès aux ressources productives et non productives, ainsi qu'aux bénéfiques

En milieu rural, ce sont principalement les différences dans l'accès à la propriété foncière, aux ressources productives, aux activités génératrices de revenu et aux espaces de concertation publics qui marquent fortement les différences entre les hommes et les femmes.

- **L'accès à la propriété foncière**

Les femmes possèdent moins de 2% de la terre, alors que le pourcentage des ménages dirigés par les femmes continue de croître². Les régimes de droits fonciers et réformes agraires ignorent encore parfois les droits des filles, femmes mariées et chefs de famille.

Au Togo, selon le droit coutumier en vigueur en pays Kabyè, la transmission du foncier se fait selon un système patrilinéaire. Les terres sont léguées à la famille du propriétaire défunt, en excluant les filles de la succession, afin d'éviter que les biens fonciers ne sortent du patrimoine de la famille paternelle. Les femmes sont donc écartées aussi bien lors du partage des terres de leur père que celles de leurs conjoints. Ainsi, pour leurs activités économiques, elles ne peuvent accéder à la terre que par location ou par prêt. De plus, les terres qui leur sont ainsi octroyées sont généralement les moins fertiles.

¹ Genre, Document d'orientation stratégique. France, Ministère des Affaires étrangères et européennes - DGCID, 2008

² Publication internet de FAO Women and Population Division

- **L'accès aux autres ressources productives (crédit, capital, assistance technique, intrants agricoles)**

Selon les données disponibles de la FAO, seuls 5% des crédits sont octroyés aux femmes. De plus, 5% des services de vulgarisation visent les femmes rurales et 15% de ces vulgarisateurs sont des femmes. L'accès aux intrants agricoles (semences, engrais, outils...) est également plus limité pour les femmes que pour les hommes.

*Le manque de pièces d'état civil couplées à l'absence de garanties- telles que la possession de terres et d'une épargne-, et à l'analphabétisme, constituent les principales difficultés pour l'accès des femmes au crédit, **au Togo et en Afrique de l'Ouest** en général. Un problème souvent méconnu mais néanmoins fortement présent réside dans la non déclaration des naissances, principalement des filles, faisant d'elles des non sujets citoyens. En effet, sans actes de naissance, elles ne peuvent avoir de carte ou papier d'identité.*

*Des enquêtes agro-économiques réalisées au Nord du **Togo** ont révélé que les femmes n'ont pas accès au fumier produit sur la ferme, celui-ci étant réservé à l'homme, qui est le propriétaire des animaux d'élevage et qui a donc le contrôle sur les sous-produits de cet élevage.*

Les femmes sont ainsi doublement pénalisées : d'une part elles disposent souvent des terres les moins fertiles et d'autre part, elles n'ont pas accès à la fumure organique qui permettrait de les fertiliser à moindre coût.

- **L'accès aux activités rémunératrices**

En Amérique Centrale, les conditions d'insertion et de maintien des femmes dans le marché du travail ne sont pas équitables : la moyenne régionale du revenu que touchent les femmes correspond à 70% du revenu des hommes, 50% des jeunes femmes de plus de 15 ans n'ont aucun revenu propre contrairement à 20% des hommes de la même tranche d'âge.

- **Accès aux espaces publics et pouvoirs politiques**

Comme nous l'avons présenté dans le chapitre 1, les rôles traditionnels peuvent limiter la participation des femmes aux espaces de décision, dans certaines sociétés. De même, dans la plupart des pays du Nord, les femmes sont encore largement minoritaires dans les parlements nationaux.

*Au **Togo**, la participation des femmes aux instances communautaires de développement telles que les comités villageois de développement est très réduite. En effet, dans une société patriarcale, les femmes n'ont pas droit à la parole et leur rôle dans l'espace politique, local ou national, est limité.*

1.3.2. Le contrôle sur ces ressources productives et non productives et les bénéfices

Une autre cause de l'inégalité de genre est le manque de contrôle des femmes sur les ressources. Par exemple, les femmes peuvent avoir accès à la terre et la travailler mais ne pas avoir le contrôle de la récolte ou simplement la reconnaissance de la propriété foncière.

Au Nicaragua, pendant les années 80 en période de guerre, les hommes ont été recrutés en masse par l'Armée sandiniste et la Résistance, ce qui a contraint beaucoup de femmes à prendre la responsabilité des unités de production (les coopératives de la Réforme agraire alors créées) et à assumer le rôle du chef de famille. Si certaines de ces femmes étaient bien propriétaires/associées de coopératives, la plupart remplaçaient leur mari au travail des champs alors que ceux-ci, absents, continuaient à figurer comme propriétaires/associés des coopératives.

De la même façon, des femmes produisant des cultures vivrières et qui les vendent sur le marché local, n'ont pas le contrôle sur les revenus générés par cette activité agricole.

« Je suivais mon mari partout, au gré des opportunités de terres qu'il trouvait. Et à ses côtés, je cultivais avec l'aide de mes enfants mais je ne recevais de mes recettes que ce que mon mari voulait me donner. Il m'imposait de prendre en charge l'habillement de mes enfants avec le peu qu'il me remettait. »
Productrice de la commune de Velingara, **Sénégal**.

Au **Togo**, dans la région de la Kara, bien que les femmes jouent un rôle fondamental dans la conduite de l'élevage porcin (alimentation et soins des porcs, nettoyage des porcheries, etc.), ce sont les hommes qui sont responsables de la commercialisation et gèrent les revenus tirés de l'élevage.

1.4. La contribution des femmes au développement agricole et rural est pourtant fondamentale

La contribution des femmes au développement de l'agriculture, et leur rôle en matière de sécurité alimentaire au sein du foyer sont évidents, bien qu'encore peu reconnus. Elles produisent 60 à 80% des aliments dans la plupart des pays en développement et sont responsables de la moitié de la production alimentaire mondiale³. Leur participation aux activités agricoles est essentielle pour les familles : elles participent à la plupart des travaux de semis, désherbage, fertilisation et récolte des cultures qui sont à la base de l'alimentation des familles (tel que le riz, le blé, le maïs). Elles gèrent les potagers familiaux, la gestion de l'eau. Leur contribution est également remarquable dans les activités d'élevage telles que la gestion des troupeaux, l'alimentation et l'abreuvement des animaux, et les activités post-récolte (transformation et commercialisation des produits).

Leur part importante dans la main d'œuvre agricole et leur rôle essentiel pour les familles en milieu rural sont pourtant bel et bien visibles.

³ Publication internet de FAO Women and Population Division

1.4.1. Les femmes représentent une part importante de la main d'œuvre agricole

Le rôle des femmes est très important en matière de production agricole dans les pays en développement notamment dans les plus pauvres : alors que l'agriculture y représente en moyenne 32 % du Produit Intérieur Brut et que 70 % de la population défavorisée vit et travaille en zone rurale, la main d'œuvre agricole est en grande partie constituée de femmes qui produisent la plus grande partie des aliments consommés localement⁴.

Les femmes représentent en moyenne 43% de la main d'œuvre agricole dans les pays en développement. Comme pour les hommes, l'agriculture est la principale source d'emploi pour les femmes rurales dans la plupart de ces pays. Dans le monde, 1 exploitation sur 5 serait gérée par une femme⁵. Les fonctions assumées par les femmes dans l'agriculture (agricultrices indépendantes, travailleuses rémunérées ou pas dans les exploitations...) et leur taux de participation à la main d'œuvre agricole varient considérablement selon la région : de 20% en Amérique Latine jusqu'à 50% en Asie de l'est et Afrique subsaharienne. Ces chiffres évoluent rapidement dans certains endroits, compte tenu des migrations, des conflits, du VIH/Sida⁶...

1.4.2.- Les femmes jouent un rôle potentiellement déterminant pour le développement socio-économique des familles paysannes et des zones rurales

Les femmes exécutent toute une série d'activités qui influencent le développement économique des familles et des zones rurales :

- La gestion de ressources indispensables (par exemple, l'eau) ;
- L'éducation des jeunes : développement de comportements alimentaires, sanitaires, transmission de valeurs, etc. Plusieurs études démontrent qu'un contrôle accru des femmes sur les ressources du foyer débouche sur un meilleur investissement en termes de capital humain chez les enfants, avec des effets positifs sur la croissance économique ;
- L'implantation d'activités économiques complémentaires et liées à la production agricole et à l'élevage (commercialisation, initiative de transformation agricole, etc.).

Le *Rapport sur le développement mondial 2008* « Agriculture pour le développement » de la Banque Mondiale montre que l'agriculture est un moyen de subsistance vital pour les femmes dans plusieurs pays en développement, et le principal chemin de sortie de la pauvreté. D'où l'urgence et la nécessité de parvenir à la reconnaissance, la redistribution et la représentation des femmes au sein des actions de développement.

Si les femmes accédaient aux ressources productives de manière égale aux hommes, les conséquences seraient :

4 Rapport sur le développement mondial, Banque Mondiale, 2008

5 « Women, agriculture and food security », Women in Development Service, FAO

6 La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture, 2010-2011, FAO

- Une augmentation de 20 à 30 % des rendements de leur exploitation
- Un accroissement de la production agricole totale des pays en développement de 2,5 à 4 %
- Une réduction de 12 à 17 % du nombre de personnes souffrant de faim dans le monde.

Les bénéfices potentiels varieraient selon les régions, selon le degré de participation des femmes aux travaux agricoles, selon la production ou les terres qu'elles contrôlent et l'importance du fossé homme-femme auquel elles sont confrontées.

Lorsque les femmes ont la maîtrise d'un supplément de revenu, elles en consacrent une part plus importante que les hommes à l'alimentation, à la santé, aux vêtements et à l'éducation de leurs enfants. Ce comportement a des effets positifs et immédiats sur le bien-être, mais aussi à long terme, sur la formation de capital humain et sur la croissance économique, grâce à l'amélioration de la santé, de la nutrition et du niveau d'instruction.

(FAO, 2010-2011)

Renforcer le rôle des femmes dans la sécurité alimentaire notamment, c'est donc leur donner les moyens de produire les aliments et de générer les revenus nécessaires pour accéder aux aliments qu'elles ne peuvent pas produire sur place.

2. Viser l'égalité de genre et renforcer l'autonomisation des femmes rurales dans et par les projets de développement

L'égalité de genre ne signifie pas qu'hommes et femmes doivent être traités de manière identique : ce traitement peut être égal ou différent mais il doit être considéré comme équivalent en termes de droits, d'avantages, d'obligations et d'opportunités.

On considère que la recherche de l'égalité de genre passe par la réalisation de deux objectifs complémentaires : l'intégration transversale de l'égalité de genre dans les projets de développement et l'autonomisation des femmes.

2.1. Vers l'intégration transversale du genre dans les projets

Il est regrettable que, dans la pratique, les efforts d'intégration de la perspective de genre se soient souvent limités à la mise en place de projets « réservés » aux femmes ou à la prise en compte de « la composante féminine » ou une « composante d'égalité entre les sexes » au sein de projets plus globaux. Tout aussi « positives » qu'apparaissent ces actions, leur effet n'en demeure pas moins limité. Il est nécessaire d'évoluer vers un degré d'impact touchant au mode de fonctionnement même des communautés, des foyers et aux comportements des hommes et des femmes, tant les paysans et paysannes que les cadres des différents acteurs impliqués et les équipes de projet. Il ne s'agit pas d'intégrer les femmes tout en laissant intacts les systèmes

qui génèrent les inégalités entre les sexes, mais bien d'un processus d'intégration permettant de faire évoluer les structures mêmes du pouvoir.

En amont des programmes de développement, il est important de collecter des informations sensibles au genre, de tirer profit de l'expérience, des savoirs et des intérêts des femmes comme des hommes, afin de construire des programmes qui prennent en compte l'égalité entre les sexes dans toutes ses composantes (voir Annexe 3 : Rendre le projet sensible au genre et paragraphe 3 sur les stratégies mises en place par AVSF).

2.2. L'objectif de l'autonomisation des femmes et son importance dans la lutte contre la pauvreté et la faim

La stratégie d'autonomisation vise un contrôle plus important par les femmes des ressources matérielles et symboliques. Elle incite à l'organisation collective, la mobilisation et la participation, afin que les femmes puissent être actrices du changement social. Les changements recherchés en vue d'une meilleure égalité de genre doivent satisfaire des besoins pratiques et des intérêts stratégiques, qui peuvent être différents pour les hommes et pour les femmes.

- Les **besoins pratiques** correspondent à la qualité de vie et à la satisfaction des besoins élémentaires de la personne. Ils se manifestent dans les conditions matérielles de la vie quotidienne (logement, santé, nourriture, services de base).
- Les **intérêts stratégiques** englobent les questions d'égalité de genre dans une société donnée et tendent vers une répartition plus équitable des ressources entre les hommes et les femmes (progression en matière d'égalité, autonomie et de pouvoir d'agir: changements législatifs, droits, meilleure participation aux décisions,...).

Les exemples ci-dessous permettent d'illustrer la prise en compte des besoins pratiques et intérêts stratégiques dans les projets de développement.

Au Guatemala, l'ONG locale Sank (Association SaaqAach'oolNimlaK'aleba'al⁷), est parvenue, avec le concours d'AVSF, à mettre en place et suivre une organisation de femmes (Qana' Tzuultaq'a⁸ AQT), créée autour de la thématique des plantes médicinales et de la santé animale : la prise en charge de leurs besoins pratiques a généré des conditions permettant de faire évoluer la situation des femmes, comme décrit ci-dessous.

7 Le nom de l'organisation est en langue maya q'eqchi' et signifie « harmonie dans notre communauté ».

8 Le nom de cette association de femmes est également en maya q'eqchi' et signifie littéralement « Femmes des montagnes et vallées », mais le Tzuultaq'a est comme une divinité et signifie la Madre Tierra. Dans Q'ana Tzuultaq'a, il y a les notions de femmes indigènes q'eqchi'es paysannes (en relation avec la terre mère nourricière).

Thématique du projet	Nécessités pratiques des femmes	Intérêts stratégiques des femmes
Plantes médicinales	<ul style="list-style-type: none"> • Réponse aux problèmes de santé • Source de revenus • Transmission des pratiques traditionnelle d'une génération à l'autre 	<ul style="list-style-type: none"> → Acquisition de connaissances → Contrôle de certaines ressources et procédures (approvisionnement en vaccins, rémunération pour ces services) → Partage de l'expérience au-delà de la sphère familiale, avec des femmes d'autres communautés. → Reconnaissance extérieure (amélioration de la production, réduction du taux de mortalité des animaux d'élevage, création d'un laboratoire pour le traitement des plantes, organisation formelle).
Santé animale	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les rendements (élevage de basse-cour) • Meilleure qualité de l'alimentation des enfants • Revenu personnel croissant (autonomie financière au sein de la famille) 	

Au Togo, l'appui matériel et technique aux éleveuses de porc a créé des opportunités pour traiter des problèmes liés à l'accès et le contrôle des femmes à la propriété foncière et aux espaces de dialogue professionnels.

Thématique du projet	Nécessités pratiques des femmes	Intérêts stratégiques des femmes
Aménagement et modernisation des porcheries	Disposer d'habitats améliorés pour leurs animaux afin d'améliorer leur élevage et augmenter leurs revenus	<ul style="list-style-type: none"> → Acquérir le droit au foncier afin d'avoir la propriété du bâtiment d'élevage et du terrain sur lequel est situé le bâtiment
Formation sur les techniques d'élevage porcin	Améliorer leurs techniques d'élevage en matière d'alimentation, habitat, reproduction, soins etc.	<ul style="list-style-type: none"> → Reconnaissance de leur rôle économique : meilleure visibilité et possibilité de dialogue/échange avec les services techniques et vétérinaires

Au Brésil, AVSF et ses partenaires du Centre Féministe 8 Mars et le Réseau de Commercialisation Solidaire XiqueXique, sont associés pour améliorer les conditions de travail des femmes de pêcheurs par l'acquisition de matériels propres et le renforcement de compétences. Ceci a mené entre autre à une plus grande reconnaissance du rôle des femmes au sein des familles et dans le secteur de la pêche.

Thématique du projet	Nécessités pratiques des femmes	Intérêts stratégiques des femmes
Améliorer les conditions de pêche	Disposer de matériel adéquat, qui permette de travailler dans des conditions de sécurité et qui améliore le rendement.	→ Acquérir du matériel au nom des femmes, qui leur est propre, sans dépendre du matériel de leur mari.
Développer la commercialisation avec le Programme National d'Alimentation Scolaire	<ul style="list-style-type: none"> • Disposer d'infrastructures qui répondent aux normes sanitaires (rénovation d'une unité de transformation du poisson...) • Garantir une production régulière en quantité et qualité • Etablir des relations de partenariats avec les Préfectures et Secrétariat d'éducation. 	<ul style="list-style-type: none"> → Etre reconnues comme actrices économiques locales et accéder aux politiques publiques → Garantir des sources de revenus régulières et directement utilisées par les femmes.
Renforcer la participation effective des femmes dans le syndicat de pêcheurs	Travailler par la formation et sensibilisation avec les syndicats de pêcheurs sur la pertinence et la nécessité d'intégrer les femmes dans le fonctionnement des syndicats.	→ Reconnaissance de leur rôle syndical économique : i) pouvoir participer aux décisions du syndicat de pêcheurs, ii) se présenter aux élections de représentants, iii) leur activité économique est prise en compte notamment lors de l'attribution d'aides et d'appuis reçus par les projets captés par le syndicat.

3. Stratégies et moyens d'action pour plus d'équité entre les sexes et pour l'autonomisation des femmes : les expériences menées par Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières en Amérique Centrale, au Togo, au Sénégal et au Brésil

AVSF accompagne les femmes en milieu rural en intégrant l'approche genre dans plusieurs de ses projets afin que les femmes, au même titre que les hommes, puissent influencer et participer aux processus de développement et surtout, qu'elles puissent en bénéficier.

Nos interventions se situent à plusieurs niveaux :

- **en appui direct aux femmes**, afin d'améliorer la qualité de leur production et renforcer leur pouvoir de négociation avec les hommes de leur communauté, au sein de leur famille et dans leur environnement économique;
- **en appui aux groupements**, afin de renforcer leurs capacités organisationnelles et techniques et qu'ils puissent offrir à leurs membres des services pérennes (commercialisation groupée, vente d'intrants, etc.) et que ces services soient accessibles aux hommes et aux femmes de façon équitable ;
- **en appui à des organisations faitières**, afin de renforcer leurs capacités de représentation et de plaidoyer et qu'elles deviennent des interlocutrices reconnues par les différents acteurs publics et privés des filières.

Pour atteindre ces objectifs stratégiques, et ce malgré la diversité d'acteurs et de contextes agricoles concernés, AVSF a mis en œuvre un certain nombre de stratégies et de moyens d'action communs, qui, s'ils ne peuvent être qualifiés de recettes universelles, ont débouché sur des résultats positifs au regard des dynamiques initiées.

Voici les principales méthodes et outils mis en place par les équipes sur le terrain, qui permettent d'établir les bases nécessaires à tout travail d'intégration de l'égalité homme-femme dans les projets mis en place :

- **Formation, réflexion avec les équipes techniques** d'AVSF et des partenaires afin de partager la problématique du genre dans toute sa complexité : perception individuelle, culturelle, historique et biologique. L'objectif étant de construire collectivement une compréhension du modèle des relations de genre afin que les équipes puissent intégrer dans leur travail quotidien l'équité de genre ;
- **Réalisation de diagnostics genre** afin de recueillir des données sur les inégalités homme-femme dans l'environnement familial, économique, communautaire. Ceci au niveau local et national ;
- **Création de « groupes de parole » féminins**, espaces de rencontre et de travail qui permettent aux femmes d'échanger, de partager des expériences et des savoirs, de renforcer leur prise de parole, leur auto-

estime, et de travailler sur l'identification de leurs besoins pratiques pour aborder ensuite leurs besoins stratégiques. Ces espaces ont montré de bons résultats en matière de renforcement des capacités individuelles et collectives de négociation ; les **visites d'échange entre groupes de femmes** de différentes régions participent également à ce renforcement des capacités.

- **Formation en droit des femmes et conseils juridiques** : sensibilisation des femmes et des hommes sur les inégalités homme-femme, en alliance avec des sociologues ou autres personnes ressources formées au genre ;
- **Mise en place de concours paysans** qui permettent à la fois de consolider les groupes de femmes, mais aussi de stimuler l'innovation collective et la reconnaissance du travail des femmes pour le développement local.

Il est important de noter que c'est bien souvent la combinaison d'actions sur les relations de genre avec d'autres types d'interventions qui permet aux femmes de lever les freins socioculturels au développement de leurs activités économiques⁹.

3.1. Pour une reconnaissance sociale du rôle des femmes en milieu rural

Afin de renforcer la place de la femme dans le milieu rural, il est primordial de susciter une prise de conscience chez les femmes comme chez les hommes de la répartition des rôles sociaux, économiques et politiques et des inégalités entre hommes et femmes. Cela se traduit dans un premier temps par des formations et, dans un deuxième temps, par la valorisation des résultats positifs de la participation des femmes dans diverses activités, ce qui engendre une plus grande confiance des femmes en leurs capacités, surtout si elles sont soutenues dans ces activités par leurs maris.

Au Guatemala, l'association SANK met en place des espaces de décision mixtes seulement après avoir réalisé un travail d'autonomisation avec les femmes. Une école agricole pour femmes a ainsi été mise en place parallèlement à celle des hommes. Les règles d'utilisation de la terre au niveau communautaire sont travaillées en premier lieu avec les femmes seules ; ce sont elles qui ensuite décident quand solliciter la discussion ou l'intervention des hommes de la communauté. Fédérant désormais un ensemble de groupes mieux organisés et plus puissants, AQT, organisation qui regroupe des groupes communautaires de femmes est un lieu d'argumentation, de réflexion et les femmes y sont préparées à répondre, défendre leurs intérêts, s'affirmer et faire preuve d'initiative. Bien entendu toutes les difficultés ne sont pas résolues et il reste encore beaucoup à faire... Les hommes ne semblent pas très enthousiastes et ne restent pas impassibles face à de tels changements. La lutte continue. Que les femmes s'isolent comme si elles avaient quelque chose

⁹ Note d'évaluation du projet « Renforcement de la place des femmes dans la filière porcine », Gerda HEYDE et Evelyne SISSINTO, COTA, 2013

à cacher pour gagner en autonomie n'est pas réellement bien perçu ; certains vont jusqu'à raconter que les progrès obtenus par les femmes de SANK « ne sont pas le résultat d'initiatives émanant des femmes, mais bien de celles des hommes qui sont derrière elles »

Au Togo, sur un projet d'appui aux femmes éleveuses de porc, deux types de formation au genre ont été réalisées. D'une part une formation des membres de l'équipe AVSF et du partenaire local et, d'autre part, une formation des femmes éleveuses et de leurs conjoints (en groupes séparés). Ces formations ont permis aux participants d'identifier les inégalités entre les hommes et les femmes dans l'environnement familial et socio-économique, de faire ressortir certains stéréotypes sexistes qui légitiment ces inégalités, de connaître les droits des femmes, et, enfin, de rechercher des solutions afin de permettre une réelle autonomisation économique et décisionnelle des femmes. Ces formations étaient très participatives et s'appuyaient à la fois sur le vécu des participants/tes et sur les textes juridiques existants.

Grâce aux formations, les participant-es ont compris que des différences s'observent entre les sexes au niveau biologique et sont inchangeables, alors que les inégalités entre les hommes et les femmes sont, elles, créées par la société et peuvent, à cet effet, être dynamiques et évolutives.

Au Sénégal, le programme « Genre et économie, les femmes actrices de développement » a impulsé la diffusion d'émissions de radio, dont l'objectif était d'aider à la vulgarisation des contenus des sessions de formation. La responsabilité était, en grande partie, confiée aux femmes formées. Ce canal de communication de masse a permis de sensibiliser les autres communautés vivant hors de la zone d'intervention du projet sur les inégalités de genre et les moyens « pacifiques » d'y remédier, sans contrainte, sans « ingérence extérieure » puisque les acteurs et actrices concernées ont librement consenti à engager des dynamiques nouvelles dans les ménages, dans les organisations de producteurs et dans les communautés¹⁰.

Au Brésil, en 1999, le groupe de femmes « decididas a vencer » de la communauté Mulingizinho de Mossoró, se sont organisées pour démarrer la production de légumes bio. Rapidement elles se sont rendu compte que ce mode de production devait être compatible et cohérent avec des formes de commercialisation justes et solidaires. Petit à petit d'autres groupes, pour la majorité de femmes, ont adhéré à ces pratiques et ont reçu le soutien d'organisations d'assistance technique et de mouvements sociaux. C'est ainsi qu'en 2003 est créé le Réseau de Commercialisation solidaire XiqueXique. La charte définit clairement que « la production, la commercialisation et la consommation doivent s'écarter de toute forme d'exploitation du travail, (...) des différences de salaires entre les hommes et les femmes (...), chercher la

10 Extrait de la capitalisation « Changements socioéconomiques induits dans les organisations paysannes bénéficiaires et les ménages par le projet FSP-genre », AVSF, 2013

valorisation du travail des femmes et des jeunes, en renforçant leur participation par le biais d'une politique d'actions affirmatives, à tous les niveaux du processus, en respectant les différences et sans générer d'inégalités de genre et de générations ». Aujourd'hui, environ 300 familles sont membres et producteurs.

3.2. Vers l'autonomisation économique des femmes

Le renforcement et l'autonomisation économique des femmes passe par un meilleur accès et contrôle des femmes à la terre, aux crédits, aux outils de production, à l'assistance technique, ressources indispensables pour assurer leur sécurité alimentaire mais aussi pour développer de nouvelles activités économiques ou d'améliorer les activités existantes. In fine, ceci leur permet de créer des sources de revenu propres ou d'augmenter ces derniers, de les gérer et par conséquent de choisir leur affectation. Elles obtiennent ou consolident ainsi un pouvoir de décision au sein de la famille. La formation aux techniques de production, transformation et commercialisation permet également d'améliorer les performances et la gestion globale de leur activité économique.

3.2.1. Permettre l'accès et le contrôle des ressources et capitaux productifs

Au Nicaragua, l'établissement de titres de propriété partagés représente une avancée notable dans le processus d'autonomisation et d'accès à la participation pour les femmes de Telpaneca, de Mozonte (Nicaragua) et de San Dionosio (Matagalpa). Les femmes indigènes de Mozonte se battent actuellement pour que leurs propriétés puissent être léguées indifféremment à leurs filles ou leurs fils, et ont obtenu des premiers résultats positifs dans ce sens.

Au Togo, le mariage civil permet d'une part à la femme d'acquérir certains droits en cas de décès du conjoint et d'autre part, constitue, un premier pas vers l'accès à certaines ressources telles que le foncier. Lors des formations, les femmes ont été sensibilisées à ce thème et entre deux sessions de formation, un mariage a même été célébré ! La reconnaissance des droits de la femme en cas de décès revêt une importance particulière dans la région de la Kara car, traditionnellement, la femme veuve y subit des rites de veuvage discriminatoires, tels que l'interdiction de fréquenter des espaces publics pendant plusieurs mois, et l'obligation de se remarier avec le frère du mari défunt.

Au Sénégal, avec le programme Fond de Solidarité Prioritaire, « des besoins en terres et matériel de transformation ont été recensés, en prenant en compte ceux des femmes productrices. A terme, deux groupements de femmes (qui comptent 77 femmes) sont devenus propriétaires de ce matériel et de 6 ha de terre, au même titre que les hommes, et elles ont été également éligibles au fonds de garantie mis en place pour l'accès au crédit. L'enjeu était fort car il s'agissait de remettre en cause des pratiques et valeurs vieilles de plusieurs

siècles, qui déniaient à la femme toute idée de propriété. Cette démarche consciente d'AVSF aura été d'avoir introduit un débat, d'avoir levé un tabou : celui d'une égalité de chances entre femmes et hommes à l'accès aux moyens de production. »¹¹

3.2.2. Générer des sources de revenus indépendants

Dans la région semi-aride du **Nordeste brésilien**, AVSF a appuyé des femmes pour l'introduction du maraîchage irrigué dans les jardins familiaux. Sur des espaces relativement limités, le recours à l'irrigation permet la production toute l'année d'une grande variété de légumes à cycle court. La plus grande part de la production est directement vendue par les femmes dans leur communauté et surtout sur les marchés paysans agroécologiques des principaux centres urbains locaux. Ces marchés paysans ont nécessité l'organisation de groupes formels pour négocier, avec les préfectures notamment, le prêt d'espaces de vente. La commercialisation directe a permis aux femmes, pour la première fois, de recevoir directement le produit de la vente de leur travail et décider de son utilisation. L'ensemble du processus, de la production à la commercialisation est traditionnellement et strictement contrôlé par les hommes. Un suivi de certaines familles montre que la vente de ces produits maraichers génère un revenu net par semaine oscillant entre 30 et 80 Réais par semaine (12 et 32 euros). Pour ces femmes et familles en situation de pauvreté, cette nouvelle source de revenus constitue un grand changement : « avant on mangeait noir et blanc (en référence aux traditionnels riz et haricot brésilien) et aujourd'hui on mange en couleur... ».

Au Nicaragua, la transformation du maïs en produits dérivés (tortillas, salés, viennoiseries) constitue une source de revenus pour les femmes dans les territoires indigènes chorotegas, comme à Mozonte. Elle leur a permis d'obtenir des sources propres de revenus. Même si ces revenus peuvent paraître réduits, (en moyenne près de 40 euros/mois), ces premiers pas vers une certaine forme d'indépendance sur le plan financier leur permettent de gagner confiance en elles. Cela se traduit par une plus grande autonomie pour l'achat des intrants, la vente des produits, de même qu'une plus grande capacité de négociation dans la famille.

Dans la région de San Dionisio, les femmes ont réussi, en travaillant quelques jours par semaine dans des activités de diversification (transformation de produits agricoles, petits commerces) ainsi que d'élevage de basse-cour, à obtenir des revenus supplémentaires qui oscillent entre 500 et 1000 Euros/an ce qui représente de 60 à 125 % du salaire minimum légal. Ces revenus supplémentaires leur servent directement pour l'amélioration des conditions de vie de leur famille : alimentation, frais scolaires, etc.

Au Togo, le conseil agricole est prioritairement destiné aux hommes, propriétaires des terres et des animaux. Dans le cadre d'un projet spécifique d'appui aux femmes éleveuses de porc, environ deux cent femmes ont pu

¹¹ Extrait de la capitalisation FSP Sénégal, AVSF, 2013

bénéficier d'un appui-conseil continu de la part de techniciens spécialisés en élevage, issus de l'Institut national de vulgarisation agricole.

Le renforcement des capacités techniques des femmes en matière d'élevage, couplée à une prise de conscience de leurs droits et à une auto-estime renforcée leur a permis d'augmenter leurs revenus, d'améliorer leurs capacités de négociation au sein de leur couple et de pouvoir contrôler les revenus tirés de l'élevage. Ce contrôle sur les revenus, à son tour, leur permet de renforcer leur autonomie financière en décidant de l'affectation des revenus et de subvenir seule aux besoins de leur famille lorsqu'elles sont veuves. Un plaidoyer actif au niveau local, envers les chefs traditionnels, et la sensibilisation de leurs conjoints et des hommes charcutiers de leur milieu, a aussi permis aux femmes de participer à des maillons de la filière auparavant réservés aux hommes, telle que la charcuterie : les revenus issus de la vente directe de porc débitée sont supérieurs de 40 % à ceux issus de la vente de la carcasse en un seul morceau, à un boucher. Elles ont ainsi obtenu une reconnaissance de leur travail par leur maris qui leur ont cédé une partie des terres pour l'élevage des porcs, et par les chefs de canton qui ont accepté la découpe et la vente de la viande porcs par les femmes.

Au Sénégal, Lawel DIAO du Groupement de Promotion des Femmes de Samassansang raconte : « On nous a d'abord formées à acquérir des qualifications techniques et organisationnelles pour conduire seules et bien, la production de noix de qualité, bien présentées, facilement vendables sur le marché. C'est ce qui a augmenté les revenus de notre groupement et du coup, les nôtres. Car la chaîne de production a entraîné des emplois directs dans le village : des femmes, membres ou non du groupement, ont été recrutées pour les tâches primaires de décorticage, avec des revenus intéressants car 1 kilo décortiqué par noix entière était rémunéré 500 FCFA. Et nous attendons toujours avec impatience la répartition des bénéfices aux membres du groupement car c'est là que nous recevons des revenus substantiels pour des femmes longtemps écartées de tout gain d'argent. Personnellement, je gagnais annuellement moins de 30.000 FCFA, maintenant, l'unité me permet de disposer de plus de 300.000 FCFA bon an mal an ».

3.3. Le renforcement politique

Le renforcement politique vise à améliorer à la fois l'intégration des femmes dans les instances de décision locales, nationales et internationales, mais aussi d'intégrer la perspective d'égalité des genres dans les politiques ainsi que dans les financements publics et les budgets.

3.3.1. Dialogue politique et stratégique

Un exemple d'action consiste à favoriser la création d'espaces spécifiques de rencontre et de travail pour les femmes, pour améliorer leurs capacités de négociation, sur le plan juridique et économique, et afin qu'elles puissent s'intégrer dans des conditions équitables aux espaces mixtes.

Des formations sont également organisées pour le renforcement des capacités organisationnelles des groupes de femmes, ce qui permet à la fois une meilleure gestion de ces groupes et également une reconnaissance des femmes en tant qu'interlocutrices au niveau institutionnel.

Enfin, les organisations paysannes mixtes sont également renforcées afin que d'une part les femmes puissent être représentées au sein des instances de décision et, d'autre part, que ces organisations intègrent les intérêts stratégiques des femmes dans leurs orientations et leurs activités.

Au Honduras, AVSF a accompagné la consolidation de réseaux de femmes dans les municipalités de Concepción de María et El Corpus à travers la réalisation de formations pour qu'elles puissent réfléchir sur leurs besoins prioritaires, définir leurs positionnements et les négocier avec d'autres acteurs locaux. Comme résultat de cet appui, elles ont réussi à démontrer l'importance et le rôle de leurs réseaux dans leurs municipalités et ont réussi à avoir l'appui d'autres organisations locales pour présenter leurs demandes aux autorités locales. Elles ont ainsi réalisé qu'elles étaient écoutées et que leurs propositions étaient prises en compte. Les progrès obtenus par ces réseaux de femmes sont significatifs : implication dans le choix de la personne en charge du centre municipal consacré aux femmes, obtention d'un supplément de budget de 2 % pour la réalisation d'initiatives économiques, participation aux marchés et activités organisées au niveau municipal, promotion d'une campagne de sensibilisation aux problèmes de chômage, de changement climatique, de migration et de violence auxquels sont confrontées les femmes dans leurs communautés.

Au Sénégal, AVSF a contribué au renforcement des capacités de négociation et accompagnement des groupes de femmes transformatrices d'anacarde (noix de cajou) par la préparation d'une journée d'échanges avec les autorités locales. Ce plaidoyer a permis de rendre visible auprès des autorités le rôle et le poids économique des organisations de femmes transformatrices de cajou et l'intérêt de leur participation au développement local.

Au Brésil, le Projet "Panier d'Économie Solidaire" a travaillé sur l'organisation de la société civile de l'État du Rio Grande do Norte, autour d'une campagne de mobilisation pour la création du Fonds d'Économie Solidaire. Dans la région, 60% des membres des organisations d'économie solidaires sont des femmes. Celles-ci se sont mobilisées pour recueillir les 1000 signatures nécessaires pour lancer les négociations avec le Gouvernement local afin que celui-ci rende opérationnelle ce fonds prévu dans la loi d'Économie Solidaire de l'État du Rio Grande do Norte, votée en 2006. Cette action de plaidoyer montre la grande capacité de mobilisation des organisations de femmes. Au niveau national, il s'agit d'une première, car dans aucun des États de la Fédération, ce fonds n'est encore effectif et opérationnel.

3.3.2. Planification, amélioration et évaluation des processus politiques et des budgets sensibles au genre

Au Honduras, AVSF apporte un appui technique, méthodologique mais aussi psychosocial aux associations de femmes de Concepción de María et de El Corpus dans leur quête de reconnaissance en tant que véritable mouvement social. Elles ont ainsi obtenu du conseil municipal l'application d'une politique publique octroyant 2% du budget municipal aux projets entrepris par des femmes (fonds rotatifs pour l'appui à des initiatives de transformation de produits et de commercialisation au niveau local). Ce qui leur a valu d'être considérées comme véritable mouvement social et d'accéder à plus d'autonomie politique, sociale et économique et de consolider leur mouvement tant quantitativement que qualitativement.

Bouya DIAO, Présidente du Groupement de Promotion de Femmes de Kouthioyé **au Sénégal**: « Le Groupement de Promotion des Femmes Mama Egué est devenu un modèle pour les femmes du département et le Président du Conseil rural¹² n'organise plus rien sans notre présence. Il a avoué récemment que la qualité de nos interventions était une fierté pour lui. Il a ajouté : "d'ailleurs, le moulin à mil que le Conseil rural avait promis pour 2013 nous sera finalement octroyé en cette année-même, avec le soutien de l'Agence Régionale de Développement Kolda et du Programme National de Développement Local". Je suis devenue l'interlocutrice désignée des autorités de cette Collectivité voire de la région sur les questions de femmes. »

¹² Le Conseil rural est l'organe qui administre la communauté rurale, constituée d'un certain nombre de villages appartenant au même terroir.

CONCLUSION

Il est indispensable de considérer les femmes en tant que protagonistes de processus de développement non seulement du point de vue de l'éthique et de la justice (plus d'égalité et d'équité dans les relations sociales), mais également dans le but d'améliorer efficacement les modes de développement des agricultures paysannes. Leur participation à la construction d'un système d'organisation sociale où les rôles des femmes et des hommes se conjuguent avec égalité et équité apparaît donc capitale. Une telle démarche permettrait de renforcer les compétences locales en termes de développement agricole durable, en s'appuyant sur les savoirs des femmes en matière notamment de gestion de la terre, d'utilisation des semences, de connaissance du territoire agricole (en particulier en ce qui concerne la gestion des troupeaux) ou d'utilisation des plantes.

Au niveau des projets de coopération d'AVSF, l'intégration de l'égalité de genre signifie que les objectifs et les résultats sont définis de telle sorte que les aspirations, les désirs et les besoins des femmes et des hommes sont valorisés et favorisés de façon égale par les activités envisagées. Concrètement, cela pourrait se traduire par :

- revaloriser la contribution des femmes aux activités productives et à la gestion des ressources naturelles;
- répondre aux nécessités pratiques des femmes (santé, revenus, alphabétisation), tout en les associant à leurs intérêts stratégiques (participation active aux espaces de décision, privés et publics);
- améliorer les capacités de négociation des femmes, dans les espaces proprement féminins d'abord, afin qu'elles s'intègrent dans les espaces mixtes dans des conditions équivalentes.

Enfin n'oublions pas qu'il ne s'agit pas de nier les différences biologiques entre femmes et hommes, de vouloir que les deux jouent nécessairement les mêmes rôles et encore moins de les confronter. Il s'agit de réfléchir et pouvoir remettre en cause les relations de genre existantes sans tomber dans des stéréotypes qui ne feraient que renforcer les inégalités présentes dans l'ordre social établi.

Travailler en faveur d'une plus grande égalité entre les genres, n'est pas seulement travailler avec les femmes. Il est important de réaliser aussi des processus de réflexion avec les hommes sur leurs rôles, les inégalités entre les genres, etc. En particulier, si nous voulons que les femmes assument davantage un rôle productif, sans la surcharger de travail, cela implique que les hommes acceptent d'assumer davantage un rôle reproductif.

La sécurité alimentaire et le développement rural ne peuvent être atteints sans la participation effective des hommes et des femmes dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des projets, programmes et politiques qui les concernent. Pour ce faire, les acteurs du développement (gouvernements locaux, régionaux et nationaux, secteur public et privé, société civile) doivent être sensibles à cette problématique d'égalité de genre et mobilisés pour

mettre en œuvre des mesures qui visent à réduire les inégalités homme-femme, notamment :

- ⇒ Éliminer les discriminations envers les femmes quant à l'accès et au contrôle des ressources agricoles, à l'éducation, aux services de vulgarisation et financiers, et au marché du travail en milieu rural;
- ⇒ Investir dans les technologies et les infrastructures qui permettent d'économiser du temps et améliorent la productivité, de façon à ce que les femmes développent leurs activités productives.

« En refusant d'accorder aux femmes des droits et des opportunités, nous privons leurs enfants et leurs sociétés d'un avenir meilleur »¹³. Le partage équitable des ressources et des responsabilités entre les hommes et les femmes, au sein de toutes les sociétés, est un processus de long terme. Sa pérennité dans le temps est fortement dépendante des enseignements qui seront transmis aux générations à venir.

¹³ Ban Ki-Moon, Secrétaire général des Nations Unies, dans son message à l'occasion de la Journée internationale de la femme rurale, 2012

ANNEXE 1 : LA FEMME AU FOYER « NE TRAVAILLE PAS »¹⁴ ?

Quel est ton métier?

Agriculteur-éleveur

As-tu des enfants?

Je n'ai pas eu de chance. J'en ai eu 15 ; seulement 9 sont encore vivants.

Ton épouse a-t-elle un emploi ?

Non, « elle passe la journée à la maison »

Que fait-elle donc la journée ?

Elle se lève à quatre heures du matin. Ensuite, elle cherche du bois de chauffage, elle va puiser de l'eau, elle fait du feu, elle prépare le petit déjeuner, elle veille à la propreté, elle va laver le linge à la rivière. Une fois par semaine elle va faire moudre du grain en ville et là elle vend des tomates, qu'elle transporte avec des enfants les plus jeunes ; et puis elle tricote. Elle achète ce qu'elle veut au centre de négoce. Ensuite elle revient à temps pour préparer le repas de midi.

Tu rentres à la maison à midi ?

Non, elle m'apporte la nourriture là où je travaille, à 3 km du domicile

Et ensuite ?

Elle reste là à rassembler les mauvaises herbes du champ, et quand elle finit cette tâche, elle va arroser le potager.

Entre temps, qu'est-ce tu fais, toi ?

Je dois aller voir les autres hommes et bavarder avec eux, autour d'un verre, sur la manière de gagner de l'argent.

Et ensuite ?

Je rentre à la maison où ma femme me sert le repas qu'elle a fini de préparer.

Va-t-elle se coucher après ce repas ?

Non, c'est moi qui vais me coucher. Quant à elle, elle doit d'abord ranger et mettre de l'ordre dans la maison, jusqu'à 21-22 heures.

Et moi qui avais cru entendre que ton épouse n'a pas de travail !

Bien sûr qu'elle n'en a pas, elle passe toute la journée à la maison

¹⁴ WILLIAMS S., SEED J. And MWAU A., *The OXFAM gender and development training manual*, OXFAM UK and Ireland, 1994.

ANNEXE 2 : L'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES A TRAVERS LES DROITS DE L'HOMME ET LES INSTRUMENTS INTERNATIONAUX

INSTRUMENT INTERNATIONAL	RÉSUMÉ
Charte des Nations Unies (1945)	Premier outil établissant le principe d'égalité entre les femmes et les hommes (art.1).
Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948)	Interdiction de toute forme de discrimination basée sur le sexe.
Convention sur les Droits Politiques de la Femme (1952)	Droit de vote des femmes dans toutes les élections, éligibilité et droit d'occuper des postes publics.
Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (sigle anglais : CEDAW) adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies (1979)	Établit les droits civiques et le statut juridique des femmes. L'article 14 se réfère aux femmes en prenant en compte les problèmes et défis particuliers qui se posent à elles. Les Gouvernements s'engagent à éliminer les discriminations à l'égard des femmes dans les zones rurales et à assurer leur participation au développement rural et leur rétribution. Ils reconnaissent la nécessité de leur participation à la planification, leur droit à l'accès à la santé, à l'éducation et la formation, le droit à s'organiser en groupes autonomes et coopératives pour accéder au crédit, au prêt, et aux technologies appropriées et le droit à recevoir un traitement égal dans les réformes agraires et foncières.
Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Rio de Janeiro, 1992)	Reconnait le rôle essentiel des femmes dans la préservation et la gestion des ressources naturelles et le lien étroit entre pauvreté, sexe et environnement. Le principe 20 de la Déclaration de Rio (1992) stipule que les femmes « jouent un rôle vital dans la gestion de l'environnement et le développement ». L'agenda 21 (1992) comporte un chapitre sur les femmes et le développement durable.
Conférence internationale sur la population et le développement (Le Caire, 1994)	Le renforcement du pouvoir des femmes est considéré comme partie intégrante du développement et les droits sexuels et à la reproduction des femmes et des hommes y sont reconnus. La reconnaissance des droits respectés ou bafoués au sein du foyer prend de plus en plus d'ampleur dans la conception des Droits de l'Homme.

**Quatrième Conférence
Mondiale sur les
Femmes des Nations
Unies (Pékin, 1995)**

Adoption de la déclaration et de la Plateforme d'action. Le domaine critique F sur les femmes et l'économie prend en considération les femmes des zones rurales. Les gouvernements s'engagent à leur procurer de l'emploi, à leur ouvrir l'accès au crédit et au capitaux ; à réformer les législations pour leur garantir l'accès à de meilleures rémunérations ainsi que le contrôle des ressources naturelles et l'accès à la propriété, la participation aux programmes de développement et aux coopératives ; à étendre les capacités d'action des femmes sur les marchés ; à réformer et revitaliser les organes et services de soutien et d'assistance technique en zones rurales, et à promouvoir une réglementation permettant de soutenir le rôle des femmes en matière de sécurité alimentaire.

Sommet du Millénaire

Établit des objectifs concrets et mesurables en matière d'égalité hommes-femmes en ce qui concerne l'éducation, l'accès à la santé sexuelle et reproductive.

Source : texte de référence Genre, AVSF Amérique Centrale, 2013

ANNEXE 3 : RENDRE LE CYCLE DU PROJET SENSIBLE AU GENRE

L'INTEGRATION DU GENRE DANS LE CYCLE DU PROJET

Les questions clés pour intégrer l'égalité de genre dans chaque phase du cycle du projet sont reprises dans le tableau suivant:

Phase	Moments clés de décision de la CE	Quelques questions clés pour intégrer le genre
Programmation	Accord sur un document de stratégie pays et programme indicatif national	<ul style="list-style-type: none"> • Une analyse de genre (macro-méso-micro) a-t-elle été effectuée avant le dialogue? • Les parties prenantes pertinentes pour les questions de genre ont-elles été incluses dans le dialogue politique? • Quels sont les engagements nationaux et internationaux du partenaire en matière d'égalité de genre et de droits des femmes? • Comment ces engagements du partenaire coïncident-ils avec les engagements de la CE pour l'égalité de genre? • Les questions de genre sont-elles intégrées de manière appropriée dans le DSP et le PIN?
Identification	pour la finalisation et la présentation de la fiche d'identification	<ul style="list-style-type: none"> • Le concept du projet est-il adapté aux besoins pratiques et stratégiques de genre et aux priorités des hommes et des femmes? • Les parties prenantes importantes pour les questions de genre ont-elles été incluses dans l'évaluation du concept du projet? • Le concept du projet est-il conforme aux politiques communautaires et aux engagements concernant l'égalité de genre?
Formulation :	pour la finalisation de la fiche d'action et des dispositions techniques et administratives	<ul style="list-style-type: none"> • La perspective du genre est-elle convenablement intégrée dans les termes de référence de l'étude de faisabilité? • La fiche d'action est-elle basée sur une analyse de genre de budget qui montre comment cette allocation budgétaire peut favoriser l'égalité de genre? • Le Cadre Logique est-il conçu dans une perspective de genre, inclut-il des moyens de vérification spécifiques au genre et des indicateurs d'égalité de genre ?

Mise en œuvre	pour la présentation des plans de travail annuels, des rapports de suivi et des révisions	<ul style="list-style-type: none"> • Des relations de travail sont-elles établies avec les acteurs concernés par les questions de genre et les droits des femmes? • Le principe d'égalité des chances est-il appliqué dans la mobilisation et la gestion des ressources humaines? • Des mécanismes et indicateurs de performance sensibles au genre figurent-ils dans le système de suivi-évaluation? • La perspective de genre est-elle suffisamment prise en compte dans les termes de référence des missions d'évaluation à mi-parcours? • Les hommes et femmes, garçons et filles des différents groupes cibles ont-ils à ce jour bénéficié de manière égale des résultats obtenus? • L'égalité des chances et l'égalité de genre sont-elles prises en considération dans la phase de désengagement progressif du projet?
Évaluation :	pour la finalisation des études d'évaluation et d'audit.	<ul style="list-style-type: none"> • La perspective de genre est-elle correctement incluse dans les termes de référence de l'évaluation et l'expertise en genre est-elle présente au sein de l'équipe d'évaluation? • Dans quelle mesure hommes et femmes, garçons et filles des différents groupes cibles ont-ils/elles bénéficié des résultats obtenus? • Le projet a-t-il contribué à promouvoir les droits des femmes et une amélioration durable de l'égalité de genre? • Les allocations budgétaires correspondent-elles aux différents besoins et priorités des hommes et femmes, des garçons et des filles et renforcent-elles l'égalité de genre? • Quelles sont les leçons tirées au sujet de la perspective de genre du projet?

Source : Intégration du genre dans l'approche du projet, cours en ligne de la Commission Européenne, 2010

ANNEXE 4 : BIBLIOGRAPHIE

AVSF (2013), "Género y empoderamiento de las mujeres en las agriculturas campesinas e indígenas en centroamerica... ¿de que estamos hablando? Aportes para el debate y la reflexión desde la experiencia de AVSF en centroamerica".

AVSF (2013), Capitalisation "Changements socioéconomiques induits dans les organisations paysannes bénéficiaires et les ménages par le projet FSP-genre", Sénégal

AVSF (2013), Capitalisation "Genre et filière porcine : une progressive autonomisation des femmes éleveuses", Togo

INMUJERES (2004), El ABC de género en la administración pública, Instituto Nacional de las Mujeres/Programa de las Naciones Unidas para el Desarrollo (PNUD), México.

FAO (2010-2011), La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture. Le rôle des femmes dans l'agriculture.

FAO, (2010-2011), Women, key to food security.

MOSER, C. (1995), Planificación de género y desarrollo. Teoría, práctica y capacitación. Lima, Flora Tristán, Entre Mujeres.

Van Osch T. y Leloup C. (2009), Formation Genre et Développement, GenderAdvisory Services, European Commission.

Centro feminista 8 de março <http://www.cf8.org.br/>

Rede de Comercialização Solidária Xique-xique
<http://redexiquexique.blogspot.com.br/>

Economia Solidária (FBES) <http://www.fb.es.org.br/>

© AVSF – Agronomes et Vétérinaires sans frontières, Lyon - France, 2013



Association française de solidarité internationale reconnue d'utilité publique, **Agronomes et Vétérinaires sans frontières** agit depuis plus de 35 ans avec les communautés paysannes des pays en développement pour résoudre la question alimentaire. L'association met à leur service les compétences de professionnels de l'agriculture, de l'élevage et de la santé animale : aide technique,

financière, formation, accès aux marchés... Reconnue d'utilité publique, Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières mène plus de 75 programmes de coopération dans 20 pays d'Amérique Centrale et du Sud, d'Asie et d'Afrique, au côté des sociétés paysannes pour lesquelles l'activité agricole et d'élevage reste un élément fondamental de sécurisation alimentaire et de développement économique et social.

www.avsf.org